Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260302-CC_2026_32-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 02/03/2026
Délibération n°10

L'an deux mille vingt-six, lundi deux mars à dix-huit heures, se sont réunis, les membres du Conseil communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le lundi vingt-trois du mois de février deux mille vingt-six.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	63
Présents	52
Votants	56
Vote	
Pour	56
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil communautaire à l'exception de :
Emmanuelle LE BRUN, déléguée de Béganne, donne Pouvoir à Bernard RYO, Daniel MAHE, Maire de Saint-Just, donne Pouvoir à Lionel JOUNEAU, Serge BESNIER, délégué de Guémené-Penfao, donne Pouvoir à Jacques LEGENDRE, Isabelle DERUYTER, déléguée de Peillac, donne Pouvoir à Philippe JEGOU, Brigitte MELLERIN, déléguée de Pipriac, Loïc L'HARIDON, délégué de Redon, Nadège NIEL, déléguée de Saint-Vincent-sur-Oust, Fabrice SANCHEZ, Maire de Massérac, Marzhina BILLON, déléguée d'Avessac, Laëtitia BARREAU, déléguée de Fégréac, Denis HUET, délégué de Rieux

Secrétaire de séance : Hubert DU PLESSIS

AMENAGEMENT - VALIDATION DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT PORTANT SUR L'ETUDE DE FLUX DE VOYAGEURS DES GARES DE REDON, MASSÉRAC, BESLÉ-SUR-VILAINE ET FOUGERAY-LANGON

Annexe : Convention de financement portant sur l'étude de flux de voyageurs

La présente délibération a pour objet d'approuver la convention de financement entre REDON Agglomération, la Région Bretagne et SNCF Gares &Connexions portant sur l'étude de flux de voyageurs menée par l'AREP



Rapport de Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Communautaire délégué

L'axe ferroviaire Rennes–Redon–Nantes dessert quatre gares sur le territoire de REDON Agglomération : Redon, Fougeray-Langon, Beslé-sur-Vilaine et Massérac, qui constituent des maillons forts des déplacements du quotidien. Sur cet axe, la desserte est assurée par la mission TER BreizhGo, et complétée par des TGV en gare de Redon, offrant ainsi des connexions vers les principaux pôles régionaux et plus largement nationaux.

L'augmentation des fréquences TER BreizhGo ces dernières années a contribué à renforcer l'attractivité de ces gares. Ainsi, la gare de Redon, nœud ferroviaire majeur concentrant une part importante des flux du territoire, connait une hausse significative de sa fréquentation avec près de 1 105 000 voyageurs accueillis en 2024, soit une progression de l'ordre de 49% par rapport à 2019.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260302-CC_2026_32-DE

Les haltes de Fougeray-Langon, Beslé-sur-Vilaine et Massérac assurant, quant à elles, un maillage fin du territoire, ont respectivement accueilli :

- 30 337 voyageurs en 2024 pour Fougeray-Langon, soit une hausse de 80% par rapport à 2019 ;
- 56 706 voyageurs en 2024 pour Beslé, soit une hausse de 96% par rapport à 2019 ;
- 8 552 voyageurs en 2024 pour Massérac, soit une hausse de 11% par rapport à 2019.

Des questionnements relatifs à la desserte des haltes sont posés depuis 2020. Aussi, depuis décembre 2025, la halte de Fougeray-Langon bénéficie d'un arrêt supplémentaire le matin, dans le sens Rennes – Redon. Au-delà, des premiers signes de saturation sur le stationnement autour de la gare de Redon émergent.

Ces sujets, combinés aux perspectives de développement de l'offre BreizhGo dans les prochaines années, conduisent la Région Bretagne, SNCF Gares & Connexions et REDON Agglomération en qualité d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), en partenariat avec les communes concernées, à anticiper les réponses aux enjeux d'intermodalité sur les 4 gares du territoire.

Il est partagé entre la Région Bretagne, REDON Agglomération et SNCF Gares & Connexions la nécessité de mener une étude d'intermodalité pour mieux caractériser les usages d'aujourd'hui et analyser les perspectives d'évolution ainsi que leurs conséquences dans le fonctionnement des gares de Redon, Fougeray-Langon, Beslé/Vilaine et Massérac.

Il s'agit notamment dans le cadre de cette étude de quantifier précisément les flux de rabattement (entrées) et de diffusion (sorties), puis de caractériser les usages actuels des voyageurs : temporalité, origines, modes de rabattement, motif du déplacement, localisation et stratégies de stationnement, au travers d'enquêtes par interview auprès des voyageurs montants, et de réaliser un focus sur le stationnement.

Sur le modèle de précédentes études menées sur le réseau TER BreizhGo, cette étude sera confiée à l'entreprise AREP. Le montant total de l'étude est estimé à 35 100 €, financé à 1/3 par l'ensemble des parties.

VU la délibération CC_2017_082 du Conseil Communautaire du 12 juin 2017 faisant acte de l'évolution des statuts de REDON Agglomération et donc de sa qualité d'AOM ;

VU la Loi d'Orientation des Mobilités du 24 décembre 2019 (loi LOM) ;

VU la délibération CC_2024_93 du Conseil Communautaire du 8 juillet 2024 approuvant la Stratégie Mobilités 2024-2032 ;

CONSIDÉRANT le besoin de disposer d'éléments autour de la fréquentation des gares et des flux associés afin de conforter les élus dans les choix d'aménagement du territoire.

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **d'approuver la convention de financement entre REDON Agglomération, la Région Bretagne et SNCF Gares &Connexions portant sur l'étude de flux de voyageurs menée par l'AREP ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi tout document afférent à cette décision.**

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260302-CC_2026_32-DE

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 56 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance le 02/03/2026

Le Secrétaire de séance,
Hubert DU PLESSIS

Le Président,
Jean-François MARY

REDON Agglomération Bretagne Sud
3 Charles Sillard
35 605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34